

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/11/18/2022200582/justel>

---

Dossier numéro : 2021-11-18/30

## Titre

18 NOVEMBRE 2021. - Arrêté du Gouvernement relatif à l'octroi d'une aide au déménagement et au loyer pour les personnes victimes des inondations catastrophiques de juillet 2021

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 04-04-2022 inclus.

Source : COMMUNAUTE GERMANOPHONE

Publication : Moniteur belge du 22-02-2022 page : 14522

Entrée en vigueur : 18-11-2021

---

## Table des matières

[CHAPITRE 1er.](#) - Dispositions générales

Art. 1-6

[CHAPITRE 2.](#) - Aide au déménagement

Art. 7-8

[CHAPITRE 3.](#) - Aide au loyer

Art. 9-12

[CHAPITRE 4.](#) - Procédure de demande

Art. 13

[CHAPITRE 5.](#) - Réclamations et contrôle

Art. 14-15

[CHAPITRE 6.](#) - Dispositions finales

Art. 16-17

---

## Texte

[CHAPITRE 1er.](#) - Dispositions générales

Article [1er.](#)- Pour l'application du présent arrêté, il faut entendre par :

1° demandeur : la personne physique inscrite au registre de la population ou des étrangers, victime des inondations catastrophiques de juillet 2021 au sens du présent arrêté;

2° registre de la population ou des étrangers : les données contenant les informations relatives aux personnes mentionnées dans la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes des étrangers et aux documents de séjour ainsi que dans l'article 12 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers;